



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE - ARRONDISSEMENT DE FORBACH  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	18	04	11

Séance du 13 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 7 mars 2023.

**PRESENTS :** Mmes TUSCHL - ADAMY - RUSSELLO - IDIZ - ANANICZ - BECKENDORF - PIESTA.

MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - OURIAGHLI - KLASEN - BOUMEKIK - RAHAOUI - BAHFIR - ESTRADA - MILIOTO.

**PROCURATIONS :** Mmes HARRATH - FRANGIAMORE - KERMAOUI - EGLOFF – qui ont donné procuration respectivement à M. KLEINHENTZ - Mmes RUSSELLO – PIESTA - BAHFIR.

**ABSENTS :** Mmes CHEBLI - YILDIRIM - KHOUMRI - MANGIONE - MM. PODBOROCZYNSKI - LA LEGGIA - ELHADI.

### **03 - Information sur les délégations de compétences du conseil municipal au Maire**

**Rapporteur : Mauro Usai**

L'assemblée délibérante prend connaissance des délégations de compétences du conseil municipal au Maire, à savoir :

1. Adhésion 2023 au Conseil National des Villes et Villages Fleuris : 225 € ;
2. Cotisation 2023 à la Fédération Départementale des Maires et des Présidents d'EPCI de la Moselle pour un montant de 100 € ;
3. Renouvellement du contrat d'entretien et d'accord d'orgue de l'Eglise St-Jean Baptiste avec la société BAUER à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour un montant annuel de 390 €. Le contrat est renouvelable tacitement avec un maximum de dix années ;
4. Renouvellement du contrat de location de deux grandes bouteilles de gaz pour les ateliers municipaux avec la société AIR LIQUIDE à compter du 1<sup>er</sup> juin prochain. Le montant du contrat est de 475,90 € payable la 1<sup>ère</sup> année sachant que sa durée est de 3 ans ;
5. Renouvellement du contrat avec la société ENGIE SOLUTION pour l'entretien des installations de chauffage et CVC du centre François Rabelais, du Cerdan ainsi que des sous-stations de la poste, du foyer et des groupes scolaires 1 & 2/3. Le montant des redevances 2023 s'élève à 29.997,60 €, le contrat courant du 04/11/2022 et jusqu'au 31/10/2025 ;

6. Avenant au contrat d'entretien et de maintenance de l'ensemble des sols techniques souscrit auprès de la société CHEMOFORM-SANDMASTER pour le terrain multisports (Futsal) d'un montant annuel de 3.708 €. Le terme sera identique à celui du contrat initial soit le 31/12/2024 ;

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal prend acte des délégations suivantes :**

1. Adhésion 2023 au Conseil National des Villes et Villages Fleuris : 225 € ;
2. Cotisation 2023 à la Fédération Départementale des Maires et des Présidents d'EPCI de la Moselle pour un montant de 100 € ;
3. Renouvellement du contrat d'entretien et d'accord d'orgue de l'Eglise St Jean Baptiste avec la société BAUER à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour un montant annuel de 390 €. Le contrat est renouvelable tacitement avec un maximum de dix années ;
4. Renouvellement du contrat de location de deux grandes bouteilles de gaz pour les ateliers municipaux avec la société AIR LIQUIDE à compter du 1<sup>er</sup> juin prochain. Le montant du contrat est de 475,90 € payable la 1<sup>ère</sup> année sachant que sa durée est de 3 ans ;
5. Renouvellement du contrat avec la société ENGIE SOLUTION pour l'entretien des installations de chauffage et CVC du centre François Rabelais, du Cerdan ainsi que des sous-stations de la poste, du foyer et des groupes scolaires 1 & 2/3. Le montant des redevances 2023 s'élève à 29.997,60 €, le contrat courant du 04/11/2022 et jusqu'au 31/10/2025 ;
6. Avenant au contrat d'entretien et de maintenance de l'ensemble des sols techniques souscrit auprès de la société CHEMOFORM-SANDMASTER pour le terrain multisports (Futsal) d'un montant annuel de 3.708 €. Le terme sera identique à celui du contrat initial soit le 31/12/2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire  
Laurent KLEINHENTZ